

Directives internes du Ph. D en Sciences biomédicales, mention - Education médicale (Programme EDUMED)

UDREM- Faculté de médecine

Direction : Prof Marie-Claude Audétat, PhD

Coordination : Dre Sophie Wurth, PhD

Discipline de la formation : éducation médicale

L'éducation médicale est maintenant reconnue en tant que discipline à part entière depuis plusieurs années, et elle fait l'objet de nombreuses recherches et publications au sein des différentes professions des sciences de la santé.

De nombreuses facultés reconnaissent l'importance de cette discipline, que ce soit pour soutenir le développement du curriculum de formation des étudiant-es, pour renforcer et académiser le rôle d'enseignant-e, pour développer de nouveaux modèles de collaboration professionnelles, etc.

L'UDREM (Unité de développement et de recherche en éducation médicale) est reconnue, nationalement et internationalement comme un centre d'excellence ; de nombreux étudiant-es (genevois ou d'autres Facultés de médecine suisses) viennent régulièrement y faire un stage de 1 mois, et des collègues d'autres pays nous consultent régulièrement pour profiter de cette expertise.

Objectifs de la formation doctorale

- Soutenir et valoriser le travail en éducation médicale des doctorant-es du programme
- Permettre un suivi et une structure dans le développement de ces projets
- Donner un support méthodologique pour faire de la recherche de qualité autour des projets pédagogiques et les baser sur les œuvres scientifiques existantes (*evidence-based*)
- Créer un lieu d'échange et une communauté de pratique dans le domaine des soins de la santé
- avec les doctorant-es et encadrant-es du programme
- Promouvoir le développement d'une identité professionnelle autour des rôles de praticien-ne clinicien-ne, enseignant-es, chercheur/euses, et leaders en formation dans le domaine des soins de la santé

Le plan d'études (PE) du programme EDUMED est conforme au Règlement d'études (RE) général cadre régissant les doctorats en sciences biomédicales de la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

Ce document précise certaines modalités décrites dans le RE et le PE sous forme de directives internes (DI) du programme EDUMED.

1. Encadrement des thèses

Les conditions de direction et de co-direction générales sont décrites dans l'Article 7 du RE.

Les présentes DI spécifient de plus que

- Le/la directeur/trice ou le/la co-directeur/trice de thèse ou un membre du comité de thèse doivent avoir une expertise démontrée en éducation médicale
- Une co-direction est nécessaire si le travail de thèse est effectué dans un contexte de travail situé en dehors de la Faculté de médecine de l'Université de Genève ou de Centres universitaires romands où la Faculté de médecine de l'Université de Genève est partenaire

En accord avec le RE, article 8, chaque doctorant-e est suivi-e par un comité de thèse, constitué selon les modalités décrit-es dans la charte du/de la doctorant-e.

2. Investissement de temps

Ce doctorat s'inscrit dans un contexte professionnel existant des candidat-es et ne s'accompagne pas d'un contrat d'embauche en tant qu'assistant-e de recherche sauf mention contraire. Les candidat-es ne sont en conséquence pas rémunéré-es.

Du temps protégé pour les activités de recherche et de développement liés à la thèse (minimum 20%, idéalement 40-50%) doit être négocié avec la hiérarchie du/de la candidat-e afin de garantir la bonne réalisation du programme doctoral.

3. Coûts de la formation

Les coûts de participation comprennent

- 65 CHF lors du dépôt de la candidature : Ce sont les frais d'analyse du dossier par les instances universitaires. Ces frais ne sont pas remboursables, mais seront déduits des taxes semestrielles en cas d'acceptation au programme.
- 500 CHF le 1er semestre (lié à l'immatriculation)
- 65 CHF par semestre (taxes semestrielles pour les étudiant-es inscrit-es en formation pré- ou post-grade à l'Université de Genève)
- 500 CHF en fin de parcours, lié à la soutenance et au diplôme

En outre, les doctorant-es doivent prévoir des frais de déplacement d'à peu près 1 fois par an pour entre autres

- La participation à la semaine d'université d'été/d'automne du programme EDUMED
- La participation aux soutenances orales de mémoire de pré-doctorat et/ou de doctorat

A ces coûts peuvent se rajouter les coûts liés à la réalisation de cours dans le cadre du plan d'études (p.ex. modules d'un CAS).

4. Langue du programme doctoral

La langue du programme doctoral (cours, colloques de recherche, stages, supervisions, etc.) est le français.

Les travaux écrits et oraux (mémoires pré-doctorat et/ou de doctorat et leurs soutenances orales) peuvent être effectués en français ou en anglais. Cependant, le programme EDUMED prévoit la rédaction des thèses selon la formule par articles, les candidat-es doivent ainsi être compétent-es en anglais scientifique afin de pouvoir contribuer à la littérature scientifique internationale avec les publications issues de leur thèse dans des journaux anglophones.

5. Exigences en termes de plan d'études (20 ECTS)

Le programme doctoral est décrit dans le plan d'études du programme. Les présentes DI spécifient de plus pour les volets A et D :

Volet A – Formation théorique :

Les cours sont donnés dans le cadre de l'UNIGE ou d'une autre Université (reconnaissance et validation au préalable par le Comité Directeur du programme). Les thèmes abordés sont principalement relatifs à l'éducation médicale et la formation des professionnel-les de la santé, et à la méthodologie de recherche (qualitative-quantitative-mixte). Le choix des cours est discuté avec le/la directeur/trice de thèse.

Un total de 8 crédits ECTS doit être fait par chaque candidat-e, dont :

- Éducation médicale dispensée par l'UDREM (3 ECTS, obligatoire) :
 - o Participation à une édition d'université d'été/automne du PhD (1.5 ECTS)
 - o Participation active (présentiel ou ZOOM ; participer au moins à 5 colloques par an, présenter au moins une fois tous les 2 ans) aux colloques de recherche de l'UDREM (1.5 crédits ECTS)
- Éducation médicale complémentaire (1-2 ECTS) : à choix selon le niveau de formation, des besoins et intérêts
- Méthodologies de recherche quantitatives et/ou qualitatives de base (3-4 ECTS) : à choix selon le niveau de formation, des besoins et intérêts

Des équivalences peuvent être accordées par le comité directeur sur demande écrite et motivée avec présentation d'attestation de formations réussies dans les 5 ans précédent l'inscription au doctorat.

Volet D – Stage et séminaire de suivi :

La stage pratique se fait dans un milieu d'innovation et/ou d'expertise en éducation médicale en dehors du contexte professionnel du/de la doctorant-e. Il est accompagné de séminaires réguliers de suivi avec un-e expert-e en éducation médicale (membre de la direction de thèse ou autre personne), afin de discuter des liens entre expériences vécues et littérature/théories pertinentes du domaine. Le but est de nourrir la réflexivité du/de la doctorant-e à travers l'observation et l'immersion dans des pratiques/une expertise pédagogiques externe.

L'organisation du stage se fait par demande écrite au Comité Directeur, en spécifiant le lieu d'accueil, le responsable de stage, les objectifs pédagogiques du stage et les modalités des séminaires de suivi (avec qui, fréquence, durée).

La durée minimale du stage est de ~40h, à faire en bloc ou réparties sur plusieurs semaines/semestres. Les séminaires de suivi peuvent commencer pendant le stage ou à la

fin du stage et se poursuivent pendant les mois qui suivent (fréquence à convenir avec direction de thèse).

Afin de valider ce volet du plan d'études, le/la candidat-e doit fournir les documents suivants signés par lui/elle-même et sa direction de thèse à la direction du programme doctoral.

- Rapport réflexif écrit par le/la candidat-e à la fin du stage et des séminaires de suivi sur comment le stage s'intègre avec la littérature en éducation médicale relative au sujet étudié
- Rapport du/de la superviseur/euse de stage: nombre d'heures approximatives, grandes lignes de ce qui a été discuté, paragraphe sur comment cela a été intégré par le/la candidat-e

Il est de la responsabilité du/de la doctorant-e de

- S'assurer de bien réaliser les différents volets du programme doctoral dans le temps imparti
- De présenter annuellement son avancée dans le plan des cours à son/sa directeur/trice/comité de thèse via un tableau Excel regroupant son plan de cours

Le chablon de ce tableau peut être trouvé sur moodle du programme doctoral.

6. Exigences pour le travail de recherche

Lieu d'accueil et contexte professionnel

Le doctorat exige l'intégration du projet de thèse dans une contexte professionnel concret et existant de pratique. Le/la candidat-e doit avoir une affiliation institutionnelle et avoir la capacité de récolter des données dans ce contexte.

Le travail de recherche peut s'effectuer au sein d'une équipe académique de l'Université de Genève ou d'une autre Université suisse ou étrangère, ou encore dans le contexte professionnel d'une organisation en lien avec les Sciences de la santé (hôpital, enseignement médical, etc.).

Dans ce contexte, le sujet du travail de thèse peut être en lien direct avec le domaine de l'activité professionnelle.

Mémoire de pré-doctorat

- Contenu et délai

Le mémoire de pré-doctorat doit être présenté au plus tard à la fin de la 1^{ère} année de thèse. Le/la candidat-e y présente par écrit et lors d'une présentation orale (30 minutes de présentation suivies d'une discussion)

- o Plan de recherche : articulation du projet de recherche, y compris protocole(s) de recherche, cadres conceptuels et théoriques mobilisés ou envisagés et l'approche méthodologique pour répondre aux différentes questions de recherche. Un plan ou une ébauche de plan de publication devra aussi être intégré à ce volet.
- o Plan de formation : la description de son plan de formation déjà réalisé et/ou envisagé et comment ce dernier permet de nourrir le projet de thèse

Un agenda des différentes étapes des plans de recherche et de formation, par exemple au format « Gantt chart », devra-t-être intégré au manuscrit et présenté lors de la soutenance orale.

Le manuscrit doit être envoyé au plus tard 2 semaines avant la date de la soutenance orale au comité consultatif de thèse (comité de thèse + membre supplémentaire, voir ci-dessous).

- **Évaluation** : les modalités d'évaluation, incluant la composition du comité de thèse évaluant le mémoire de pré-doctorat et sa soutenance, sont spécifiées dans le RE, articles 8 et 10.

Pour être conforme à ces exigences, dans le contexte de notre programme, le comité de thèse des doctorant-es doit être complété par un membre supplémentaire pour devenir le comité consultatif de thèse à même d'évaluer le mémoire de pré-doctorat. Ce membre supplémentaire doit être membre du comité directeur du programme doctoral et/ou de l'UDREM et avoir le titre de docteur (MD ou PhD). Le/la directeur/trice principal-e assume la présidence de la soutenance orale et du suivi (rapport d'évaluation signé et transmis au comité directeur du programme).

Contrôle des connaissances

- **Contenu et délai**

La soutenance de la thèse doit être précédée d'un examen oral de contrôle des connaissances. Cet examen doit avoir lieu au plus tard six mois avant la soutenance orale du mémoire de thèse.

Le sujet de cet examen oral est d'ordre méthodologique et est formulé par le Comité directeur et transmis par écrit au/à la candidat-e un mois avant la date fixée de l'examen oral de contrôle des connaissances. Le/la candidat-e dispose ainsi d'un mois pour préparer une présentation de 30 minutes sur le sujet donné en français ou en anglais. La présentation sera suivie de 30 minutes de discussions/questions et réponses.

- **Evaluation**

Au moins deux membres du Comité directeur et la direction de thèse délibéreront à l'issue de cette séance si le/la candidat-e valide ou non le contrôle des connaissances en accord avec l'article 13 du RE. La validation du contrôle des connaissances est requise pour pouvoir se présenter à la soutenance orale du mémoire de thèse.

Mémoire de thèse

- **Contenu et délai**

La langue du mémoire écrit de thèse est le français (hors articles publiés en anglais), mais à la demande du/de la doctorant-e, le Comité directeur peut accepter que la langue soit l'anglais. Un résumé en français, d'une à deux pages, sera joint au texte, quelle que soit la langue de rédaction de la thèse.

Le programme de doctorat EDUMED prévoit la formule par article, à savoir 4 publications originales soumises dans des journaux scientifiques à politiques éditoriales, avec les exigences supplémentaires suivantes :

- o Au moins 1 article doit être accepté pour publication
- o Au moins 3 de ces publications doivent avoir le/la candidat-e comme premier/ère ou dernier/ère auteur-e.

Toutes les publications doivent avoir une logique par rapport au sujet de la thèse. Dans le mémoire de thèse, ces publications seront toujours accompagnées d'un texte substantiel destiné à les présenter d'une manière cohérente et à justifier la pertinence de leur choix. Ainsi, des développements ne figurant pas dans les publications elles-mêmes sont attendus. Le mémoire de thèse doit notamment contenir une introduction

large du sujet de la thèse, de sa méthodologie, des liens entre chaque publication, et une discussion approfondie et globale des résultats obtenus.

- *Jury : spécifié dans le RE, article 12.3.*
- *Evaluation : spécifié dans le RE, article 13.*